

Montauban, le 09 novembre 2023

Communiqué de presse

Levée des restrictions de prélèvements dans le Tarn-et-Garonne

Considérant l'amélioration de la situation hydrologique sur l'ensemble du département, le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 09 novembre 2023 un arrêté d'abrogation des limitations des prélèvements d'eau à partir du milieu naturel. Il prend effet immédiatement.

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr – rubrique : Publications – Arrêtés préfectoraux

Direction départementale des territoires - Contact : 05 63 22 25 02

Mail: ddt-seb-secheresse@tarn-et-garonne.gouv.fr